

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23	L'an deux mil neuf, le vingt six mars à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil Municipal de Vourles, dûment convoqué le dix neuf mars, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.
Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUKE, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD. Absents : Elyane CLOP, Laurent SAINT JALMES. Excusés : Elyane CLOP, Laurent SAINT JALMES. Pouvoirs : Elyane CLOP donne pouvoir à Pascale HAUKE, Laurent SAINT JALMES donne pouvoir à Dominique REGNIER. Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2009-018

SEANCE DU 26 MARS 2009

OBJET : Adoption du compte de gestion 2008
Budget assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la délibération n°2008-018 en date du 21 février 2008 approuvant le budget primitif assainissement de l'exercice 2008,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des recettes et des dépenses communales relatives à l'exercice 2008 a été réalisée par Madame le Trésorier Municipal, Mme TOURENQ en poste à Oullins, et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2008,

Monsieur le Maire propose l'adoption du compte de gestion de l'assainissement de l'exercice 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte de gestion de l'exercice 2008 du budget assainissement.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES